

Des indemnités compensatoires jugées insuffisantes



L'ensemble des syndicats médicaux juge très insuffisant le dispositif d'aide financière mis en place pour compenser la perte d'activité des médecins libéraux durant l'épidémie de Covid-19.

La lecture est réservée à nos abonnés.

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)